



Assemblée générale

Distr. générale
8 juin 2004
Français
Original: arabe

Cinquante-huitième session

Point 119 de l'ordre du jour

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Fouad **Rajeh** (Arabie saoudite)

I. Introduction

1. Les recommandations que la Cinquième Commission a faites précédemment à l'Assemblée générale au titre du point 119 de l'ordre du jour figurent dans ses rapports publiés sous les cotes A/58/571 et Add.1 et 2.
2. La Cinquième Commission a repris son examen de la question à sa 51^e séance, le 3 juin 2004. Les déclarations et observations faites au cours des débats de la Commission sur la question sont consignées dans le compte rendu analytique de cette séance (A/C.5/58/SR.51).

II. Examen du projet de décision A/C.5/58/L.92

3. À la 51^e séance, le 3 juin, le Président a présenté un projet de décision intitulé « Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure » (A/C.5/58/L.92).
4. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision A/C.5/58/L.92 sans le mettre aux voix (voir par. 6).
5. Avant l'adoption du projet de décision, les déclarations ont été faites par les représentants des États-Unis d'Amérique, de l'Uruguay, de l'Australie, de l'Inde, de l'Égypte et de l'Irlande (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne).



III. Recommandation de la Cinquième Commission

6. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :

Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure

L'Assemblée générale décide de reporter à sa cinquante-neuvième session l'examen des points ci-après de l'ordre du jour et des documents s'y rapportant :

Point 121

Budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005

a) Rapport du Secrétaire général sur les modes de financement possibles du plan-cadre d'équipement¹;

Point 134

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

b) Rapport du Secrétaire général présentant des informations actualisées sur la situation financière des missions de maintien de la paix clôturées au 30 juin 2003²;

c) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires intitulé « Information actualisée sur la situation financière des missions de maintien de la paix dont le mandat est terminé³ »;

d) Rapport du Secrétaire général sur le Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix⁴;

e) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix⁵;

f) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'achat de biens et de services au moyen de lettres d'attribution⁶.

¹ A/58/729.

² A/58/778.

³ A/58/799.

⁴ A/58/724.

⁵ A/58/732.

⁶ A/57/718.